

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Général de brigade aérienne Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les *Carnets du Temps*

Les *Carnets du Temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les *Fiches du CESA*

Les *Fiches du CESA* complètent les *Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les *Cahiers du CESA*

Les *Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans les *Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le *Bulletin de documentation*

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Sommaire
n° 24
Février 2006

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Division publication
de l'enseignement
supérieur aérien (DPESA)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Gba Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Asp Grégory Vatin
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray

Informatique éditoriale
et fabrication :

M. Philippe Bucher
Avt Stéphanie Moulinou
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Stratégie

Le rôle persistant des acteurs :
l'absence de déterminisme stratégique 6

Géopolitique

L'Afrique centrale 8

Économie

Finances publiques et politique budgétaire ... 10

Institutions

La réforme du budget
de l'État en France : la LOLF 12

La bibliothèque essentielle

Alfred de Vigny : *Servitude
et grandeur militaires* 14

Histoire de l'aéronautique militaire

La guerre aéronavale dans le Pacifique 16

Pensée politique

Le totalitarisme légitime : est-ce possible ? .. 18

Philosophie

Le principe d'équité dans
la *Théorie de la justice* de John Rawls 20

Histoire

Le bilan de la Révolution et de l'Empire 22

Relations internationales

Mohandas Karamchand Gandhi 24

Sciences

Le laser 26

Une œuvre remarquable du cinéma 28

Biographie de Martine Mibeut 29

Au fil de la plume 30



Le rôle persistant des acteurs : l'absence de déterminisme stratégique

Notre époque est volontiers portée à des raisonnements de type déterministe. Sur un plan philosophique, le marxisme a donné l'impulsion décisive avec sa croyance dans le primat des forces économiques. Son déclin n'a pas entraîné celui des raisonnements déterministes, le facteur économique a simplement laissé la place à d'autres facteurs. La géopolitique a ainsi effectué un retour en force, plaçant au premier plan les facteurs de géographie physique ou humaine, cette dernière pouvant être aussi bien économique que culturelle.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette propension au raisonnement déterministe. Notre esprit nous porte spontanément à comprendre, et donc à mettre de l'ordre dans la succession ininterrompue d'événements en tous genres qui ne cessent de déferler sur nous. L'explication déterministe permet de ramener l'histoire événementielle à quelques grandes explications qui donnent un semblant de rationalité à ce qui ne serait autrement qu'un chaos, sinon incompréhensible, du moins imprévisible. Surtout, comment ne pas être sensible au jeu de ces forces à l'époque de la mondialisation, de la globalisation ? Une innovation comme Internet a révolutionné notre vie courante et donné une véritable substance au discours sur la société de l'information. Comment ne pas percevoir aussi l'importance centrale des flux économiques ou financiers ? La succession des chocs pétroliers ou des kracks boursiers le démontre abondamment. Après la révolution industrielle, la révolution technique nous a vraiment fait entrer dans une modernité dominée par les masses.

Ce serait pourtant une erreur majeure d'en conclure à l'absence de liberté des acteurs. Le jeu de ces forces est réel, mais, précisément parce qu'elles sont multiples, elles tendent à s'annuler plus qu'à se cumuler. Selon le mot d'un politiste contemporain, il y a indétermination parce qu'il y a surdétermination.

Des acteurs peuvent, par leur génie propre, par leur capacité à orienter l'action de certains facteurs, jouer un rôle décisif qui peut ralentir ou infléchir, voire carrément inverser le jeu des facteurs. Comment ne pas songer ici à Soljenit-

syne qui, avec une poignée d'autres dissidents, a réussi à faire voler en éclats l'image, alors toute puissante, de l'Union soviétique ? Comment ne pas évoquer aussi le rôle du pape Jean-Paul II dont l'action a certainement été décisive, non seulement dans la désagrégation du bloc soviétique, mais aussi dans la restauration d'une église catholique plutôt secouée en cette fin de XX^e siècle ?

Nulle part, ce libre jeu des acteurs ne se manifeste avec autant de force que dans la sphère diplomatico-stratégique. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'histoire diplomatique et militaire a été délaissée par les historiens universitaires dans les années 1950-1970, parce qu'elle ne cadrerait pas avec le schéma de pensée alors dominant. L'action d'un homme d'État, d'un chef de guerre, peut modifier en profondeur le cours de l'histoire. La plupart des batailles gagnées ou perdues l'ont d'abord été par le commandement plus que par les exécutants : on ne manque pas d'exemples du camp le plus faible venant à bout d'un ennemi très supérieur par des manœuvres savantes ou une intuition heureuse. Napoléon était le maître du genre et, aux deux extrémités de sa fantastique épopée, les campagnes d'Italie (1796) et de France (1814) restent des modèles pratiquement inégalés. Plus près de nous, Mao Ze Dong a réussi, dans les années 1930-1940, une fusion parfaite du politique et du militaire qui lui a permis de vaincre Chang Kaï Chek. Aujourd'hui, à l'époque de la révolution dans les affaires militaires, le coup d'œil du général est certainement impuissant sur le champ de bataille face à la supériorité technicienne. Mais cela ne signifie pas que l'acteur ne soit plus que l'exécutant passif de forces techniques, économiques ou idéologiques. L'homme d'État peut encore prendre des décisions dont les effets seront durables et déterminants, en positif ou en négatif : la chute du système soviétique n'était pas inéluctable, elle est le produit des défauts structurels du régime, mais elle ne se serait jamais produite aussi vite sans un jeu politique de Gorbatchev, ou d'Eltsine, qui a précipité la crise. Même sur un plan plus militaire, cette marge de manœuvre peut encore exister, avec le choix du terrain ou de la logique de l'affrontement. Surclassés dans le domaine conventionnel, les Irakiens ont renoncé à la lutte en terrain découvert pour adopter une stratégie alternative qui se révèle efficace : les Américains n'arrivent pas à liquider une guérilla urbaine décentralisée qui pratique un harcèlement constant et empêche de transformer le succès militaire en victoire politique. C'est un rappel, parmi d'autres, de cette part de liberté des acteurs qui ne sont pas de simples pions dans le système mais qui sont capables d'agir sur lui, par leurs décisions. Encore faut-il qu'ils aient la volonté de les prendre et l'intelligence d'en prendre de bonnes. 1

L'Afrique centrale

L'Afrique centrale s'étend du golfe de Guinée aux Grands Lacs. Les lignes de forces de la géopolitique de la région illustrent les évolutions et les continuités que connaît le continent noir depuis la fin de la guerre froide. Les relations inter-ethniques et la déliquescence des structures étatiques créent des tensions et des mouvements de déstabilisation. Au chapitre des changements, le recul de la France, longtemps puissance agissante dans la région, se confirme au profit de l'Union européenne ; la présence accrue des États-Unis dans cette région riche en ressources, notamment pétrolières, s'intensifie.

En 1963, au lendemain de la vague de décolonisation qu'a connue l'Afrique, les nouveaux dirigeants, réunis à Addis Abeba en Éthiopie, décident de ne pas remettre en cause les frontières héritées de la colonisation, garantie à leurs yeux d'une stabilité de la région. Ceci perpétue le chevauchement de mêmes ethnies sur plusieurs États. Depuis lors, le facteur ethnique est souvent au cœur des conflits régionaux qui agitent le continent. L'instrumentalisation des tensions ethniques, manifeste lors des massacres au Rwanda en 1994, est également présente dans les interventions des voisins de la République démocratique du Congo (RDC). Ces interventions sont motivées par les richesses du sous-sol congolais : en 2004, pas moins de sept armées étrangères étaient ainsi présentes sur le territoire congolais. Force est de constater que la faiblesse et la déliquescence des structures étatiques dans la plupart de ces pays, dont la RDC, sont une source accrue de déstabilisation régionale.

Les tensions ethniques sont souvent la cause de déplacements de populations, notamment dans la région des Grands Lacs qui voit les camps de réfugiés se remplir ou se vider en fonction de la répression exercée par les pays de la région. La présence d'ethnies réparties sur le sol de plusieurs États est bien souvent la cause de ces déstabilisations.

La faiblesse de l'ancrage démocratique dans la région et la fin de la rivalité Est-Ouest qui avaient longtemps fait de l'Afrique un théâtre périphérique de la guerre froide ont incité l'Union européenne à moduler sa politique régionale. Ainsi, les interventions militaires de l'UE ne font plus l'économie du feu vert international : l'opération *Artémis* à Bunia ne déroge pas à la lettre. Dans le même temps, l'aide

européenne, réduite avec l'élargissement de l'Union, est désormais largement conditionnée aux progrès entrepris sur la voie de la démocratie.

Depuis quelques années, les États-Unis pratiquent une politique active et plutôt interventionniste dans la région : face aux incertitudes sur la sécurité des approvisionnements pétroliers venus du Moyen Orient, les compagnies américaines se tournent vers les pays du Golfe de Guinée riches en or noir. Dans le même temps, la lutte contre les fondamentalistes islamistes permet aux Américains de prendre pied dans une zone longtemps considérée comme le pré-carré des anciennes puissances coloniales, notamment la France. Ainsi, au Niger, certaines unités sont entraînées par des forces spéciales américaines à la lutte contre les infiltrations islamistes venues du Maroc. La percée américaine met à mal la francophonie, longtemps instrument de la politique africaine de la France.

Suite à une redistribution de la donne politique de la présence française en Afrique, les bases françaises s'occuperaient de tout ce qui est multilatéral, en liaison avec les organisations régionales, et surtout l'Union africaine. Elles deviendraient des centres de soutien en entraînement et matériel aux « *brigades de paix* » que l'Union africaine cherche à mettre en place, dans chaque grande région du continent. Notons ainsi que les interventions de la France dans la région ne se font plus, ces dernières années, qu'avec le feu vert de la communauté internationale. En outre, les lignes de conduite de la présence militaire française dans la région depuis presque dix ans sont le refus d'ingérence et l'appui aux organisations régionales en matière de sécurité. Ces accords ne prévoient pas d'assistance automatique, sauf en cas d'agression extérieure, avec la marge d'interprétation qui peut exister, comme on l'a vu dans le cas de la Côte d'Ivoire, par exemple.

Au vu de tous ces enjeux, l'Union européenne peut devenir un précieux allié pour le continent africain, en particulier pour la région des Grands Lacs.



Ainsi depuis le milieu des années 1990, l'UE a décidé de réorienter son aide au développement vers les aspects politiques afin de répondre aux défaillances de gouvernance des États africains et de réduire les tensions armées qui minent le continent. 1

Julien Ayanoglou



Finances publiques et politique budgétaire

En France, les finances publiques intègrent les budgets de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale. Tel que prévu par l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, le budget général est l'acte par lequel le Parlement prévoit et autorise les dépenses et les recettes des services de l'État, à l'occasion du vote des projets de lois de finances, dont celui de la Sécurité sociale depuis la réforme constitutionnelle de 1995.



En outre, le droit budgétaire français consacre plusieurs principes consolidés par le décret de 1962 : l'unité, l'universalité, l'annualité, l'équilibre et la spécialité (ventilation des dépenses de l'État par nature). Mais plusieurs assouplissements tempèrent la portée de ces principes. Des modifications de la répartition initialement votée relativisent la portée de la spécialité ; l'annualité est atténuée par le poids des services votés (et reconductibles d'année en année) dans le budget (90%).

Originellement, le budget a pour objet de prévoir les dépenses de l'État et de se procurer les ressources correspondantes. En outre, le budget est devenu l'un des deux leviers majeurs de politique économique de l'État au côté de l'instrument monétaire. D'inspiration keynésienne, la politique budgétaire vise à réguler les cycles de l'économie pour la soutenir ou la relancer. Elle doit porter la demande globale (consommation et investissement) à un niveau compatible avec la croissance du PIB et, par extension, avec l'équilibre du marché du travail à travers des mécanismes multiplicateurs et accélérateurs. Les économies développées ont largement recouru à cet outil de relance après 1945.

Cependant, cette prodigalité a été financée par l'accroissement des prélèvements fiscaux et par le recours accru à l'emprunt, ce dernier générant un endettement public élevé : 65,8% du PIB en 2005 (contre 40% au début des années 1990). Pour plus de 50%, le budget de l'État est constitué de dépenses de fonctionnement, qui servent essentiellement à rémunérer ses agents. Or, cette masse de dépenses peu compressibles ne cesse de croître⁽¹⁾ (un point l'an), alors que les ressources ne progressent plus en raison d'une croissance

économique molle et d'un niveau de prélèvements obligatoires déjà élevé (44% du PIB en 2005). Ainsi, le déficit public se pérennise, malgré quelques tentatives de rigueur budgétaire.

Or, au delà d'un certain niveau de ponction fiscale le rendement marginal de l'impôt décroît en décourageant la demande globale⁽²⁾. La dépense publique génère aussi un effet d'éviction : les tensions inflationnistes dues à l'accélération de la demande altèrent le pouvoir d'achat réel et ralentissent l'activité économique. *In fine*, le chômage s'accroît à mesure que les anticipations des agents s'adaptent.

De plus, la politique budgétaire a été modernisée par l'Union européenne depuis la fixation de critères de convergences dans le Pacte de stabilité et de croissance en 1996. Parmi eux, le critère limitant le déficit budgétaire à 3% du PIB, n'était plus respecté par les pays les plus importants de l'eurozone, la France et l'Allemagne (le déficit prévisionnel pour 2005 du budget français atteint tout juste 3%).

De surcroît, le cadre comptable de l'État a atteint les limites de son efficacité. En effet, il n'autorise pas la souplesse nécessaire à une gestion réactive et ne responsabilise pas suffisamment les gestionnaires de crédits. Par exemple, la marge de manœuvre du Gouvernement est circonscrite aux seules mesures nouvelles (10% du budget général), les services votés étant reconduits automatiquement.

Parallèlement, le caractère démocratique du consentement à l'impôt en souffre car il ne s'exprime précisément que sur cette fraction marginale. La portée de l'autorisation parlementaire est également amoindrie par le primat des organes exécutifs sur les institutions législatives, tant dans la conception que dans l'exécution budgétaires.

Prenant acte, l'État a décidé de conduire une profonde réforme budgétaire. La loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (LOLF), applicable au budget 2006, substitue à une culture de moyens une culture du résultat. Cette dernière s'appuie sur une répartition des dépenses déclinées en **missions et programmes** auxquelles sont assignés des **objectifs de performance**. La LOLF devrait impliquer fortement les fonctionnaires et permettre une démarche de contrôle de la gestion des finances publiques, associant plus étroitement le Parlement.

Un des objectifs de la LOLF est de maîtriser les dépenses publiques, au profit d'une économie assainie et dynamisée dont l'une des conséquences sera vraisemblablement un plafonnement des prélèvements obligatoires. 1

Lieutenant Martial Maléappa

1. Loi de Wagner (1883) : les dépenses publiques croissent avec le degré d'industrialisation.

2. Courbe de Laffer : l'impôt tue l'impôt au delà d'un certain taux d'imposition.



La réforme du budget de l'État en France : la LOLF

Le budget de l'État, arrêté sous forme de loi de finances, est à la fois l'autorisation donnée par le Parlement au Gouvernement de prélever l'impôt et d'effectuer des dépenses et la prévision des recettes et des dépenses de l'année à venir. Prise au début de la V^e République, l'ordonnance du 2 janvier 1959 a permis de rationaliser la procédure budgétaire mais elle n'avait pas pour objet de favoriser la gestion la plus économique possible des deniers publics. La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 a au contraire cette ambition et vise à restaurer le pouvoir budgétaire du Parlement qu'un excès de parlementarisme rationalisé avait amoindri. Après une période de transition en 2003 et 2004, la LOLF entrera en application en 2006. Les deux objectifs de cette réforme seront successivement évoqués : améliorer la gestion des deniers publics et renforcer les pouvoirs du Parlement.

Une nouvelle architecture budgétaire qui doit permettre d'améliorer la gestion des deniers publics

Traditionnellement, les parlementaires se prononçaient sur des crédits éclatés en 850 chapitres budgétaires (rémunération des personnels, dépenses d'informatique et de télématique...) qui concernaient toutes les administrations et rendaient les politiques publiques illisibles en raison de leur émiettement. La nouvelle architecture budgétaire prévue par la LOLF comporte 45 *missions* (dont 9 interministérielles) qui identifient chacune une politique de l'État et regroupent au total 149 *programmes*. Unités de spécialité des crédits, les programmes, éventuellement pluriannuels, regroupent les crédits destinés à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'*actions* relevant d'un même ministère auxquels sont associés des objectifs précis et les résultats attendus.

Pour remplir leurs objectifs, les gestionnaires ont la possibilité d'utiliser librement leurs crédits au sein de l'enveloppe fixée par le Parlement, sous réserve de ne pas dépasser le montant prévu pour les dépenses de personnel

et le plafond des autorisations d'emplois. En contrepartie de cette plus grande liberté donnée par la globalisation et par la fongibilité des crédits, les gestionnaires ont l'obligation de rendre compte des résultats de leur gestion. Trois principaux critères d'appréciation mesurent leur performance : l'efficacité socio-économique pour le citoyen, la qualité du service rendu pour l'utilisateur et l'efficacité de la gestion pour le contribuable. Avec la LOLF, l'Administration évolue donc d'une logique de moyens vers une logique de résultat qui introduit la culture de la performance et généralise le contrôle de gestion

La LOLF renforce les pouvoirs du Parlement et assure une meilleure transparence des lois de finances

Le droit de consentir l'impôt et d'en contrôler l'emploi figure parmi les droits de l'homme et du citoyen garantis par la Constitution. Il s'exprime, comme dans les autres pays démocratiques, par l'intermédiaire du Parlement. Dans la mesure où le budget constitue l'instrument fondamental de la politique gouvernementale, il est logique que les conditions dans lesquelles il est voté et contrôlé soient les plus claires possibles. La lisibilité du budget permet ainsi au Parlement de mieux exercer son rôle dans la définition et le contrôle des politiques publiques.

Le débat budgétaire est centré non plus, comme naguère, sur l'évolution à la marge des crédits, en raison du poids des services votés repris d'une année sur l'autre, mais sur la pertinence des dépenses prévues ou réalisées au sein d'une mission, dès le premier euro : les objectifs retenus, les moyens affectés ainsi que les résultats obtenus l'année précédente, le tout dans la perspective pluriannuelle donnée par le débat d'orientation budgétaire, font maintenant l'objet d'un examen détaillé.

L'adoption, en plus de la comptabilité budgétaire, d'une nouvelle comptabilité décrivant le patrimoine de l'État, le raccordement de toutes les administrations à un même système d'information, tout comme l'extension des prérogatives des parlementaires en matière d'auditions et d'enquêtes viendront compléter la réforme en dotant les différents acteurs des outils financiers, comptables ou juridiques nécessaires à son succès. 1

Commissaire lieutenant-colonel Pascal Dupont



Alfred de Vigny : *Servitude et grandeur militaires* (1835)

Poète, romancier et auteur dramatique français, Alfred de Vigny naît à Loches le 27 mars 1797 dans une famille de la noblesse ancienne. La tourmente révolutionnaire passée, les Vigny s'installent à Paris. À la chute de l'Empire en 1814, il entre avec le grade de sous-lieutenant dans les Compagnies rouges ou Gendarmes du roi. De 1817 à 1822, il connaît donc la vie de garnison, qu'il trouve assez morne, mais il fait aussi ses débuts littéraires en collaborant aux premières revues du romantisme naissant. Il publie quelques poèmes dans un recueil intitulé *Poèmes antiques et modernes* en 1826. Ces poèmes montrent Vigny comme le précurseur de la *Légende des siècles*, de Victor Hugo. Dans le courant de la même année, l'auteur se consacre à un roman historique, *Cinq-Mars*, qui rencontre un énorme succès. Séduit par le romantisme britannique et par la poésie de lord Byron, Vigny contribue à la connaissance de Shakespeare en France en traduisant plusieurs de ses pièces, notamment *Othello*. C'est cet intérêt pour Shakespeare qui le lance dans la carrière dramatique. Après quelques essais, dont une pièce historique, *La Maréchale d'Ancre* (1831), Vigny rencontre le succès avec *Chatterton* (1835).



Dans le domaine de la prose, Vigny abandonne le roman historique pour se consacrer au « roman philosophique », selon sa propre expression, c'est-à-dire à des récits qui seraient l'expression philosophique de sa désillusion. Le premier, *Stello* (1832), aborde la destinée troublée des poètes, le second, *Servitude et grandeur militaires* (1835), évoque le destin souvent fatal des soldats. Dans les deux, l'auteur offre un récit dominé par son amertume et son pessimisme : le lecteur assiste à la mort de toute spiritualité et constate le cruel destin que la société moderne réserve aux êtres dévoués à leur idéal, c'est-à-dire au poète, au soldat et au croyant.

***Servitude et grandeur militaires* transcrit les méditations du poète (Vigny), qui est aussi un noble d'épée, sur le métier militaire dans le monde « moderne », c'est-à-dire, pour ce poète, depuis Napoléon.**

Dans le Livre I de *Servitude et grandeur militaires*, Vigny rencontre au cours d'une campagne un vieux militaire qui lui conte une douloureuse histoire. Capitaine d'un *brick* sous le Directoire, il s'est pris d'une vive sympathie pour un jeune déporté et pour sa femme, Laurette. En haute mer, il ouvre, conformément à la consigne reçue, une enveloppe scellée d'un cachet rouge qui contient l'ordre de faire fusiller le jeune homme. Le cœur déchiré, il obéit, puis recueille Laurette.

Vigny décrit la condition militaire avec une humanité profonde et une pitié fraternelle. Il s'élève avec fermeté contre la doctrine formulée par Joseph de Maistre, qui exaltait le guerrier comme l'instrument aveugle et prestigieux d'une mission divine. Il considère la guerre comme un fléau et définit la grandeur par l'abnégation, c'est-à-dire par l'acceptation vaillante de la servitude. Depuis les guerres napoléoniennes, le simple soldat comme l'officier ne sont que des esclaves qui doivent une obéissance passive à une autorité factice. Mais ce renoncement, souvent obtenu au prix de cruels sacrifices, permet à l'homme de sauvegarder sa dignité personnelle. Ainsi se définit une religion de l'honneur. Au cœur de la Restauration, où règne la fatalité qui succède à la grandeur napoléonienne, cette mystique de l'honneur rend un sens à la vie et atteste l'existence d'une liberté.

Vigny est un homme marqué par son temps : après la période des guerres révolutionnaires et napoléoniennes, la jeunesse n'est plus attirée par une carrière qui n'apporte plus ni fortune ni gloire. Alfred de Vigny dresse un tableau saisissant de l'état d'esprit de l'armée et de ses rapports avec la Nation. Le temps du prestige des forces vives du pays, incarnation de la grandeur du pays, est révolu. Doutant d'elle-même, ballottée dans l'incertitude, elle s'accroche à ses traditions et aux structures du passé. Il faudra attendre trois quarts de siècle pour que l'armée française sorte de sa léthargie.

Servitude et grandeur militaires est le dernier ouvrage publié en librairie du vivant de son auteur. Vigny adopte par la suite une attitude de repli stoïque et hautain vis-à-vis des milieux littéraires, ce qui ne l'empêche pas de se porter candidat à l'Académie française entre 1842 et 1844. En 1845, il parvient finalement à être élu.

La révolution de 1848 l'enthousiasme d'abord, mais son échec aux élections législatives en Charente lui apporte une nouvelle désillusion. Il se rallie alors à l'Empire. Alfred de Vigny s'éteint le 17 septembre 1863 à Paris. Sa mort est suivie de la publication posthume des *Destinées* (recueil de onze poèmes, dont quatre inédits - 1864), du *Journal d'un poète* (1867) et des *Mémoires inédits* (1958). 1

La guerre aéronavale dans le Pacifique

De même qu'elle contraint à des révisions fondamentales des opérations menées sur terre, de même la puissance aérienne amène les forces navales à revisiter en profondeur leurs modalités d'engagement dans leur domaine d'emploi propre. Cette prise de conscience est lente et progressive. Les tenants de l'aviation embarquée rencontrent en effet bien des difficultés à faire entendre leur voix pendant l'entre-deux-guerres, où les cuirassés sont considérés comme le noyau des flottes de combat. Le développement des porte-avions n'en connaît pas moins d'assez sensibles progrès au cours des années vingt et trente, même si ces bâtiments apparaissent comme une composante encore secondaire. Leur rôle se cantonne à l'éclairage des flottes et, en cas de nécessité, à l'attaque des navires ennemis en vue de les désamarrer et de permettre leur destruction par les bâtiments de ligne.

De Tarente à Pearl Harbor

Au début de la seconde guerre mondiale, seules la *Royal Navy* britannique, l'*US Navy* et la marine japonaise disposent de porte-avions. La première en tire tout le bénéfice lors de l'attaque de la flotte italienne, dans le port de Tarente (novembre 1940). Les Japonais et les Américains en découvrent les vertus au fil des opérations menées dans le Pacifique à partir de décembre 1941. Ce sont en effet des porte-avions qui amènent à pied d'œuvre les appareils dont l'engagement permet de détruire les plus belles unités de la flotte du Pacifique, à Pearl Harbor. Certes, les navires de ligne britanniques *Repulse* et *Prince of Wales* sont coulés par des avions nippons basés à terre, mais la bataille livrée en mer de Corail ouvre des horizons tout à fait prometteurs pour l'emploi de la puissance aérienne embarquée.

La mer de Corail et Midway

Lorsque survient cet événement singulier et inattendu, les amiraux sont convaincus que les flottes de surface sont destinées à s'affronter en fonction des critères qui ont toujours prévalu jusque-là, en faisant usage de leur artillerie et en manœuvrant. Pourtant, les 7 et 8 mai 1942, en mer de Corail, se produit le premier affrontement aéronaval de l'histoire dit « *au-delà de l'horizon* ». En cette

occasion, les deux adversaires se battent par l'intermédiaire de leurs aviations embarquées, à plus de 160 km de distance. Les Américains y laissent un porte-avions et les Japonais un, mais un second est gravement avarié.

Le même scénario se renouvelle moins d'un mois plus tard à Midway. Cette fois, la marine nipponne engage des forces considérables dans un combat gigantesque qui marque un tournant dans la guerre du Pacifique. Elle y perd quatre porte-avions, qui constituent son noyau dur, coulés par les bombardiers torpilleurs et les bombardiers en piqué de l'*US Navy*. Cette dernière déplore la destruction d'un navire de ce type, mais parvient à stopper l'expansion japonaise dans le Pacifique.

Le porte-avions au cœur des *Task Forces*⁽¹⁾

Désormais, les porte-avions (les Américains en lancent 26 pendant l'ensemble du conflit, sans compter une centaine de porte-avions d'escorte, et les Japonais 16) se retrouvent au cœur d'un système d'une rare efficacité fondé sur les *Task Forces*. Celles-ci sont composées de cuirassés, de croiseurs et de destroyers dont la tâche consiste à assurer la protection des porte-avions, devenus l'outil de combat essentiel. Disposant d'une extraordinaire puissance de feu antiaérienne, ces escadres sont le fer de lance des opérations menées par les Américains en vue de percer le périmètre défensif ennemi et de se rapprocher des îles métropolitaines nipponnes.

Lors de la bataille décisive des Mariannes, en juin 1944, 900 avions de l'*US Navy* déployés sur 15 porte-avions détruisent 430 des 473 appareils nippons qui leur sont opposés ainsi qu'un porte-avions. L'affrontement marque le chant du cygne de l'aéronautique navale japonaise qui, laissant dans ces combats la fine fleur de ses équipages, ne se remettra jamais de ce massacre. La dernière grande bataille « au-delà de l'horizon » se déroule autour de Leyte, aux Philippines, mettant aux prises 18 porte-avions chez les Américains (1 300 avions) et 6 chez les Japonais (116 avions). Elle s'achève par la perte de 4 de ces bâtiments pour la marine impériale. La destruction du cuirassé géant *Yamato*, en avril 1945, par 386 avions américains, illustre le renversement qui s'est produit pendant ces quatre années de guerre sur le plus grand océan du globe.

De simple moyen d'appui, le porte-avions est devenu l'instrument principal des flottes de combat. De cette manière, en offrant une place centrale à la puissance aérienne, il a bouleversé en profondeur la stratégie navale. 1

Patrick Facon

1. Un *Task Force* maritime est généralement défini par un ensemble d'un ou deux destroyers, de trois ou quatre frégates et d'un navire de soutien.



Le totalitarisme légitime : est-ce possible ?

Dans son livre *Démocraties et totalitarisme*⁽¹⁾, Raymond Aron a dégagé les éléments principaux et les caractéristiques concrètes qui structurent les régimes totalitaires : parti unique et monopole de la fonction politique, volonté d'imposer une idéologie à l'ensemble des membres de la société, contrôle étatique de l'ensemble des moyens de communication et établissement d'une « *terreur idéologique et policière* ».



DR

La domination totalitaire moderne correspond au concept de système politique plutôt qu'à celui de régime de gouvernement. En effet, les pouvoirs totalitaires de style nazi ou communiste ont prétendu embrasser tous les aspects et tous les moments de l'existence sociale du milieu qui leur était soumis, sans opérer de distinction entre la vie privée et la vie publique. Au-delà, ils ont pour objectif de dissoudre la société préexistante dans l'État tout puissant – alors que c'est l'idée inverse qu'ils proclamaient – afin de remodeler un homme nouveau qui n'aurait d'autres ambitions et d'autres désirs que ceux de l'État.

Assurément, ce projet de remodelage de la personne humaine, dans la perspective d'un bien commun unique, mené au nom d'une sorte de volonté d'achèvement de l'histoire, a des antécédents. Mais les systèmes totalitaires réalisés en Allemagne, en Union soviétique, en Chine ou dans divers pays communistes sont bien modernes et ont obéi à une idéologie d'intensité variable : raciste et élémentaire dans le cas allemand, marxiste et référée à l'extinction des distinctions de classe par la collectivité des moyens de production dans le cas communiste.

En cherchant à caractériser, plus largement, chaque régime politique œuvrant dans les sociétés modernes industrialisées, Raymond Aron en définit plusieurs objectifs : assurer la paix et le respect des lois à l'intérieur de la collectivité, défendre cette collectivité vis-à-vis des collectivités extérieures, assurer le cadre législatif et exécutif et disposer d'une légitimité⁽²⁾. Poursuivant sa réflexion, il explique que, dans les sociétés modernes, ce qui différencie les régimes, ce sont « *les procédures du choix des chefs politiques, (...) les modalités selon lesquelles on va de la fiction de la souveraineté à la réalité du pouvoir* ».



Approfondissant son analyse, Aron cite Montesquieu qui écrit que « *la république n'est réellement possible que dans les petites cités* », que « *la monarchie (...) est caractéristique des États de moyenne dimension* » et que, « *quand les États deviennent trop grands, le despotisme est presque inévitable* ». Montesquieu met ensuite en opposition les régimes précités pour en dégager les différences d'égalité au sein de leur société :

- En ce qui concerne les régimes démocratiques, ou aristocratiques, le peuple est souverain, il s'en dégage « *la vertu et l'égalité entre les citoyens* ».

- Le régime monarchique apparaît comme « *la négation de l'égalité républicaine* », il est fondé sur l'inégalité des ordres et des personnes : dans la mesure où chacun est attaché à son ordre et fait tout ce qu'exige de lui l'honneur, la monarchie est stable et prospère.

- Quant au despotisme, d'une certaine façon, il nous ramène à l'égalité. En effet, dans un régime despotique, un seul gouverne, et comme le despote possède un pouvoir absolu et n'est soumis à aucune règle, personne en dehors de lui n'est en sécurité. « *Tous ont peur et, du même coup, tous, de haut en bas, sont ramenés à l'égalité* ».



Idi Amin Dada dit « l'ogre de Kampala » (Ouganda) instaura l'un des régimes les plus sanguinaires d'Afrique entre 1971 et 1979.

Pendant il ne s'agit pas de l'égalité des citoyens dans la liberté, mais de l'égalité des citoyens dans la peur.

Alors, ce système, modèle d'État-société autosuffisant qu'est le totalitarisme, serait-il, par une suite de traumatismes et de convulsions, susceptible d'être adopté par une nation ? Thomas Hobbes (1588-1679), que Aron présente comme l'un des autres grands auteurs de la politique, adhère à une conception rigoureusement mécaniste de l'univers : « *l'homme est défini par le désir, la volonté de sauver sa vie et de jouir des plaisirs ; sa conduite est dirigée par l'intérêt* ». Ainsi, « *un homme soumis à un régime strict ne vise qu'un seul but, avant tout autre, simple et prosaïque, celui de survivre* ». De cette théorie, Aron soulève une question : les hommes étant le jouet de leur passions, et donc ennemis les uns des autres quand ils n'obéissent pas à une loi commune, quel doit être l'État pour que la sécurité soit garantie et que les individus échappent au danger de mort violente ? 1

Sergent-chef Jérémie Alligier

1. Raymond Aron, *Démocraties et totalitarisme*, Gallimard, 1965.

2. Cf. *L'État selon Max Weber*, *Les Carnets du Temps* n° 10.

Le principe d'équité dans la *Théorie de la justice* de John Rawls

« La justice ne réside pas dans le plus grand bien du plus grand nombre, mais dans la répartition adéquate des biens. »

Pour John Rawls⁽¹⁾, la justice sociale consiste à toujours corriger les inégalités entre individus. Sa conception se fonde sur la distributivité et la répartition équitable des biens. Face à l'échec de « *l'illusion égalitariste* », la justice comme équité et ses principes sont à la base de ce qu'il appelle « *une société bien ordonnée* ». Pour ce faire, il est nécessaire de privilégier le concept d'équité, au détriment de celui d'égalité.

Alors que le second préconise pour tous les individus les mêmes avantages quelle que soit leur catégorie sociale, le principe d'équité prévoit pour les plus démunis, « *la plus grande part possible des avantages de la catégorie la plus haute, c'est-à-dire la part la plus juste et la plus équitable* ».

La théorie de Rawls repose sur **deux principes de justice**.

Le **principe de liberté**⁽²⁾ assure à chacun un « *droit d'accès égal au système total des libertés fondamentales, le plus étendu possible* », c'est-à-dire que l'individu né avec des avantages pourra les maximiser pour atteindre la plus grande satisfaction. Il sera libre d'entreprendre tout ce dont il se sent capable, sachant que sa liberté d'action ne s'arrête que lorsqu'elle rencontre celle d'autrui.

Le **principe de différence**⁽³⁾ repose sur l'égalité des chances. Il tient compte du **mérite personnel** et corrige les **inégalités naturelles**, admettant ainsi des inégalités justes, dès lors qu'elles profitent aux plus démunis. Par exemple, dans le cas de l'impôt progressif, l'inégalité doit exister puisqu'elle tend à réduire les différences. Les institutions sociales s'engagent à réparer l'arbitraire de la vie en garantissant des « *chances semblables d'éducation et de culture pour des personnes ayant des motivations semblables* » en donnant à chacun la possibilité d'accéder à toutes les positions et fonctions sociales. Comme le souligne Jean-Pierre Dupuy⁽⁴⁾, « *alors l'inégalité n'est plus seulement juste, elle est essentielle à l'accomplissement d'une société juste* ».



DR

La théorie de Rawls implique que deux règles soient observées :

- le principe 1 s'applique avant le principe 2. « *On ne peut limiter la liberté que pour le compte de la liberté* ».
- la justice prime sur l'efficacité ; ce qui signifie que les deux éléments du principe 2 sont eux aussi ordonnés. Par conséquent, il devient plus important d'être juste que d'assurer le bien-être de l'individu. **L'inégalité devient alors compatible avec l'idée de justice sociale.**

La « **situation originelle** » est le point de départ de l'application possible de la théorie Rawlsienne : un ensemble de personnes réunies librement, placées dans une position initiale d'égalité, socialement différentes et ne se connaissant pas, sont chargées de réfléchir aux principes de la justice (structure de base de la future société). Sont ensuite définis les principes et les formes de coopération sociale minimum, ainsi que les formes institutionnelles adéquates. Chaque individu s'engage alors à respecter les principes de justice choisis en signant, derrière un « **voile d'ignorance** »⁽⁵⁾, un contrat individuel appelé « *contrat social* ». Les principes de la justice sociale doivent par conséquent avoir un effet correcteur pour rétablir l'équité. Contrairement à la conception utilitariste⁽⁶⁾, les personnes placées dans la situation originelle continuent à protéger leurs intérêts en fondant une société qui fonctionne sur deux principes différents : égalité des droits et des devoirs d'une part, répartition des avantages qui compense et améliore la situation des plus défavorisés, d'autre part.

« *Mon but est de présenter une conception de justice qui généralise et porte à plus haut niveau d'abstraction la théorie bien connue du contrat social telle qu'on la trouve, entre autres, chez Locke, Rousseau et Kant* » déclare Rawls à la sortie de son livre *La Théorie de la justice*⁽⁷⁾. 1

Adjudant-chef Sylvaine Thébaud

1. Philosophe et penseur politique américain militant pour les droits civiques et pour un état fédéral fort (1921-2002).

2. Droit égal pour tous tant que celui-ci n'empêche pas la liberté d'autrui de se réaliser.

3. Assurer l'égalité des chances en supprimant, non pas toutes les inégalités mais seulement celles défavorisant certaines personnes. Pour Rawls, à l'instar de Rousseau, il est juste de tenir compte en plus des caractères sociaux, de la catégorie sociale et des facultés intellectuelles.

4. Professeur de philosophie sociale et politique à l'École polytechnique et à l'université Stanford, auteur de *Libéralisme et justice sociale, le sacrifice et l'envie, Pour un catastrophisme éclairé*.

5. C'est-à-dire ne connaissant pas encore la place qu'il occupera dans la société, ni son futur contexte social, ni l'étendue de ses possibilités.

6. Impliquant de sacrifier l'intérêt particulier au profit de l'intérêt du plus grand nombre

7. Éditions du Seuil, collection Point, essais, 1997.

Le bilan de la Révolution et de l'Empire

Au-delà des péripéties dramatiques qui ont marqué l'histoire française, la période révolutionnaire et impériale lègue au monde le sens de la rupture sociale et politique, comme la force des sentiments nationaux, inaugurant les passions du XIX^e siècle.

1 - Un tournant intellectuel et politique...

Imprégné de l'héritage des Lumières, l'impact de la Déclaration des droits de l'Homme du 26 août 1789 est considérable, non seulement en France mais aussi en Europe et dans le monde grâce à son caractère universel. Elle devient le principal texte fondateur de la Révolution et le symbole de la liberté et, comme l'exprime l'historien J. Michelet, le *credo* d'un nouvel âge. Elle est à la base de toutes les Constitutions françaises ainsi que de la plupart des constitutions mondiales et elle fascine les mouvements de libération de l'individu aux XIX^e et XX^e siècles.

Après la chute de l'Empire, le 2 août 1814 (le Sénat conservateur prononce la déchéance de Napoléon) et l'intermède des Cents-Jours (du 20 mars 1815 au 8 juillet 1815), deux régimes successifs de monarchie constitutionnelle introduisent peu à peu des éléments nouveaux dans la vie politique française. Il s'agit par exemple de la formation progressive des institutions parlementaires, de la pratique du régime représentatif et du rôle, non négligeable, de l'opinion publique. La nouveauté la plus grande vient de la place de la noblesse impériale, de la bourgeoisie et de la classe des propriétaires, petits et grands, qui sont les nouveaux venus sur la scène sociale et politique pour tout le siècle qui commence. En effet, jusqu'en 1848, le vote se fait au suffrage censitaire, donc limité à une minorité⁽¹⁾, et l'expression politique du plus grand nombre passe en fait par quelques épisodes insurrectionnels vite réprimés. Cependant, derrière l'instabilité politique s'opèrent des changements de fond à travers lesquels se construit la France moderne.

La Révolution française, malgré les guerres et les morts qu'elle provoque sur le continent européen, est surtout l'instrument de la libération des peuples et

permet l'écllosion d'un nouveau concept : la nation. Ce sentiment national donne ainsi plus de cohésion entre les habitants d'un pays en révélant leurs liens de solidarité. Cependant, ce même sentiment créé également des scissions entre les peuples, car il leur fait prendre conscience de ce qui distingue les nationalités entre elles. Ainsi, le sentiment national est souvent utilisé par les dirigeants pour renforcer la cohésion dans leur État, face aux pays voisins.

2 - ... et une profonde transformation économique et sociale

L'Assemblée nationale constituante considère le libéralisme économique comme une des formes de la liberté. Elle doit donc s'efforcer de supprimer les obstacles à l'application du principe « laisser faire, laisser passer », cher aux physiocrates⁽²⁾. Cela se réalise progressivement sous la pression de l'opinion, les mesures adoptées laissent subsister des ambiguïtés. Pour l'essentiel, les réformes sont des compromis réalisés entre les aspirations de la bourgeoisie et les réalités économiques de l'Ancien Régime.

La France de 1814 à 1870 est caractérisée par une économie hésitante, une période jalonnée de crises, parfois sévères. C'est une France dualiste qui reste encore largement rurale, mais son industrie commence à se développer, surtout sous le Second Empire. Cette période est marquée par une profonde transformation de l'économie et de la société, la Révolution et l'Empire ayant mis en place l'armature institutionnelle.

Même si les bouleversements que la France connaît entre 1789 et 1815 permettent à l'Angleterre de prendre une avance économique certaine, sous l'impulsion de la grande bourgeoisie financière et industrielle, la France entre, elle aussi, dans l'âge industriel, celui des charbonnages, de la machine à vapeur, des forges modernes, des grandes manufactures textiles et du chemin de fer. Cependant, si l'essor économique est incontestable, le progrès social reste à la traîne et, dans cette première moitié du XIX^e siècle, les conditions de vie sont dures, et la misère aiguë pour le prolétariat qui s'entasse dans les villes industrielles. 1

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

1. En 1814, seuls sont électeurs les Français âgés d'au moins trente ans et payant un cens de 300 francs ; sont éligibles les Français ayant plus de quarante ans et payant un cens de 1 000 francs. Ainsi, sur approximativement 31 millions de Français et 9 millions d'hommes, il n'y a que 100 000 électeurs et 15 à 16 000 éligibles (le salaire moyen d'un ouvrier en 1814 est d'environ 400 francs par an).

2. Voir article, *Adam Smith, Les Carnets du Temps* n° 7.

Mohandas Karamchand Gandhi

Gandhi est né le 2 octobre 1869 dans la province du Gujarat, dans l'Ouest de l'Inde. Issu d'une famille aisée de la caste des marchands, il fait ses études à Londres et devient avocat en 1891. Il part exercer en Afrique du Sud et prend conscience de la condition misérable et humiliante des nombreux immigrants indiens. Le racisme, dont Gandhi éprouve directement les effets (il est expulsé d'un train malgré son billet de première classe), le pousse à réagir publiquement et à lutter contre la ségrégation raciale. Dans ce but, il fonde, en 1904, l'hebdomadaire *Indian Opinion* et développe une doctrine de la non-violence : le **satyâgraha** (étreinte de la vérité) sera la ligne de conduite de son action politique. Parallèlement, il étudie les grands textes de la tradition religieuse hindouiste, mais aussi le Coran et les Évangiles. Il subit, en outre, l'influence de Ruskin⁽¹⁾ et correspond avec Tolstoï et Romain Rolland. La **non-violence**, qui s'appuie chez le *Mahatma* (la « grande âme ») sur une rigoureuse ascèse intérieure, a pour orientation suprême la libération de l'âme. En effet, Gandhi ne veut pas seulement libérer les Indiens de la domination étrangère, il désire aussi, et surtout, les rendre spirituellement dignes de leur liberté, leur apprendre à respecter tout homme, même l'intouchable, même l'occupant anglais. Il organise des grèves, des manifestations, et comprend très vite le pouvoir de la presse qu'il utilisera avec habileté. Fort de son expérience sud-africaine, il revient en Inde en 1915.

Voyageant toute une année dans un pays immense, qu'il découvre tout en se faisant connaître, Gandhi développe la **faculté de rassembler** des Indiens que tout semble séparer (caste, ethnie, religion, langue, éducation, situation sociale). En 1916, il soutient une grève d'ouvriers du textile à Ahmedabad, où il a fondé un *ashram*, et entame le premier d'une série de « jeûnes à mort ». Il obtient satisfaction en trois jours. Toujours avec une forte mobilisation médiatique, cette tactique lui servira plusieurs fois pour changer une loi électorale, stopper des émeutes ou encore arrêter des affrontements entre hindous et musulmans. Étouffant ses moyens d'action, il lance le mouvement de non-coopération contre les Anglais : les Indiens sont invités à désertier les écoles et les tribunaux britanniques et à s'abstenir lors des élections. Pour lui, le peuple doit subvenir seul à ses besoins. En ce sens, il entreprend la célèbre « marche

du sel », le 12 mars 1930, et appelle une nouvelle fois les Indiens à la désobéissance civile. Gandhi dénonce le monopole anglais sur les marchandises indiennes et s'oppose à leur taxation. Il est de nouveau arrêté.

Cette action d'éclat convainc toutefois les libéraux britanniques de la nécessité d'engager l'Inde sur la voie de l'indépendance, mais Winston Churchill y est fermement opposé : les négociations de Londres, auxquelles Gandhi participe en 1931, n'aboutiront pas. Arrêté en 1932, il se livre à des jeûnes répétés et attire l'attention du monde entier sur la cause indienne. Constatant, par ailleurs, que le Parti du Congrès évolue vers une action exclusivement politique, contraire à son idéal, il s'en retire en 1934. Sa renommée n'en demeure pas moins un outil puissant. Le 8 août 1942, il lance un appel enjoignant les Anglais au départ immédiat : le célèbre « *Quit India* », associé à une résolution du Congrès, engendre le plus grand **mouvement pour l'indépendance** que l'Inde ait jamais connu. Le Parti est interdit, ses *leaders* et Gandhi sont arrêtés. La guerre est alors aux portes du sous-continent et, malgré l'affront que Churchill a fait subir aux Indiens, en engageant leur pays dans ce conflit sans la moindre consultation, Gandhi, libéré en 1944, s'oppose à ceux qui veulent frapper les Anglais mis à mal par les Japonais. Poursuivant son objectif, il s'efforce, par d'ultimes négociations avec la Ligue musulmane de Mohammad Ali Jinnah, **d'empêcher une partition du pays et de préserver l'unité de « *Mother India* »**. Ce sera en vain.

Le 15 août 1947, lord Mountbatten, dernier vice-roi britannique de l'empire « des » Indes, annonce l'indépendance de deux nations : l'Inde et le Pakistan. Les mouvements de population et les massacres qui s'ensuivent exacerbent les rancœurs et les sentiments extrémistes. Ils aboutiront, le 30 janvier 1948, à l'assassinat de Gandhi par un hindou lui reprochant sa trop grande mansuétude à l'égard des musulmans. Le monde entier est sous le choc de l'émotion.

L'action de Gandhi, non violente, a encouragé d'autres peuples colonisés à œuvrer pour leur propre indépendance, entraînant le démantèlement de l'empire britannique et l'avènement du *Commonwealth*. Sa philosophie a inspiré des générations de militants démocrates et antiracistes parmi lesquels Martin Luther King et Nelson Mandela. 1

Sergent-chef Jérémie Alligier

1. John Ruskin (1819-1900) : critique d'art, sociologue et écrivain anglais.

Le laser

Le laser⁽¹⁾ est un dispositif fondé sur le principe de l'émission stimulée, découverte en 1917 par Einstein, et dont la première réalisation pour l'émission de lumière visible est due à l'Américain Maiman en 1960.

L'invention du laser a débouché sur la découverte de ses très nombreuses applications aussi bien dans des domaines spécialisés que dans notre vie quotidienne.

Le laser amplifie en effet la lumière et, plus généralement, tout rayonnement électromagnétique. Une source laser associe un amplificateur à une cavité optique. Les caractéristiques géométriques de l'ensemble imposent à la lumière laser d'être extrêmement directionnelle, mais également spatialement et temporellement cohérente. De plus, le rayonnement émis est d'une grande pureté puisqu'il ne contient qu'une bande spectrale très étroite autour d'une longueur d'onde précise, imposée par l'amplificateur. Les longueurs d'onde concernées étaient d'abord les micro-ondes, puis elles se sont étendues aux domaines de l'infrarouge, du visible, de l'ultraviolet et même aujourd'hui des rayons X.

Le principe de la source laser consiste en premier lieu à exciter les atomes d'un milieu, puis à y déclencher une réaction en chaîne d'émission stimulée⁽²⁾ de photons (par « pompe optique » à de hauts niveaux d'énergie puis désexcitation). Le rayonnement accumulé entre deux surfaces réfléchissantes – formant une cavité résonante – est ensuite émis sous forme de faisceau.

On classe **les lasers en cinq grandes familles**, en fonction de la nature du milieu excité. Les **lasers à solide** utilisent des cristaux comme milieu d'émission des photons (comme le laser à rubis de Maiman). Ce sont les lasers les plus puissants et ils fonctionnent de manière impulsionnelle. En outre, ils sont capables d'émettre aussi bien dans le visible que dans l'ultraviolet, l'infrarouge ou les rayons X.

Le milieu d'émission des **lasers à colorants** est une solution liquide enfermée dans une fiole de verre. Les fréquences émises pouvant être réglées, ce type d'appareil est le plus précis. Le choix du colorant détermine la longueur d'onde de la source.

Dans les **lasers à gaz**, le milieu générateur de photons est un gaz contenu dans un tube en verre ou en quartz. Le faisceau émis est particulièrement étroit et la fréquence d'émission est très pure. Les exemples les plus connus sont les



lasers des spectacles ou ceux utilisés dans les systèmes d'alignement des travaux publics ou des laboratoires.

Dans les **lasers à semi-conducteurs** (ou **diode laser**), le pompage se fait à l'aide d'un courant électrique qui enrichit le milieu générateur. Ce type de laser représente l'immense majorité des lasers (en nombre et en chiffre d'affaire) produits et utilisés par l'industrie. Leurs avantages ne sont pas négligeables : couplage direct entre la lumière et l'énergie électrique (fibre optique...), rendement (30 à 40 %), faible coût, dispositif compact... Leurs applications sont au moins aussi nombreuses que leurs avantages. Quelques bémols : la lumière est moins « pure » spectralement et moins directionnelle que d'autres types de laser.

Les **lasers à électrons libres** (LEL) utilisent un faisceau d'électrons provenant d'un accélérateur à électrons. Ils sont principalement utilisés pour la recherche car leur fréquence peut être ajustée sur une très large gamme (de l'infrarouge aux rayons X) tout en fournissant une puissance assez élevée.

Le laser connaît de nombreuses applications dans des domaines très divers. Pour mémoire, citons la lecture et l'enregistrement de support optique numérique (CD, DVD...), la mesure de distance (téléométrie), la médecine (ophtalmologie, chirurgie...), l'aéronautique (gyroscope, guidage de l'armement...), l'usinage et le traitement des matériaux (découpe, soudure...), l'imprimerie (périphériques d'écriture de plaques *offset*), les télécommunications (réseaux de fibres optiques, communications inter-satellites...), la fusion nucléaire contrôlée, l'holographie, les spectacles (« son et lumière »...). Cette liste, très loin d'être exhaustive, témoigne que cette « *belle solution à des problèmes qu'il faudrait trouver* »⁽⁸⁾ est complètement intégrée à notre quotidien. 1



DR

Laser topométrique utilisé dans le cadre de la modélisation 3D de différents types d'infrastructures.

Aspirant Grégory Vatin

1. *Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation* ; en français, « amplification de la lumière par émission stimulée de radiations ».
2. D'un point de vue atomique, il existe trois types de réactions photoniques : l'absorption, l'émission spontanée et l'émission stimulée. Dans ce dernier cas, un photon incident dont l'énergie correspond exactement à la différence d'états d'un atome provoque la désexcitation de cet atome entre ces deux états et l'émission d'un photon qui a les mêmes caractéristiques (longueur d'onde, direction et phase).
3. C'est par ces mots que la découverte du laser a été accueillie par la communauté scientifique, en 1960.

Le Dictateur, de Charlie Chaplin

Un soldat juif de la Tomania perd la mémoire à la suite de la guerre de 1918, perdue par son pays. Innocent mais surtout amnésique, il ne sait pas que son pays est maintenant dirigé par Hynkel, dictateur sans états d'âme qui n'est autre que son sosie...

Le Dictateur est le film de la rupture pour Chaplin dans la mesure où il abandonne son personnage de Charlot connu et adulé dans le monde entier depuis un quart de siècle pour prendre les traits d'un barbier juif. Rupture également avec le cinéma muet car *le Dictateur* est le premier film parlant de Chaplin, et enfin, il amorce une nouvelle transition en donnant à ses films une dimension politique.

Il fallait de l'audace pour se lancer dans la réalisation d'une caricature du nazisme et se moquer d'Hitler en personne.

Le Dictateur sort le 15 octobre 1940, de ce fait, il est le premier film américain à prendre ouvertement position contre Hitler et le régime nazi avant même de savoir ce qui se passait réellement. Constamment satirique et burlesque mais néanmoins terrifiant (voir le premier discours de Hynkel, criant de vérité), ce film est avant tout une ode à l'humanisme et à l'optimisme comme le montre le long exposé final. Chaplin use de toutes ses cartes, ironie et comique de situation avant tout, sans pour autant dénaturer l'horreur engendrée par les dictatures totalitaires.

S'il fut un succès en son temps, l'ensemble de la critique de l'époque reprochait à Chaplin ce fameux discours autant sur le fond (trop humaniste pour certains, trop communiste pour d'autres) que sur la forme : le radical changement de ton du film au moment du discours – l'essentiel du film étant dans le registre du comique burlesque et de la satire – véritablement sérieux et porteur d'un message politique. Chaplin est à l'image pendant un temps exceptionnellement long au cours duquel il s'adresse directement au spectateur. À ce moment là, le barbier laisse la place à Chaplin lui-même. Cette scène représente un véritable acte politique engagé.

Lorsqu'il apprit ce qu'il s'était réellement passé, Chaplin regretta son film et dit qu'il ne l'aurait jamais fait s'il l'avait su. Chaplin étant le premier cinéaste à retranscrire à l'écran l'horreur du nazisme, cette œuvre majeure de sa filmographie est sans aucun doute l'un des films les plus marquants de l'histoire du cinéma, considéré comme un des chefs d'œuvre du septième art.

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).

Martine Méheut

Madame Martine Méheut apporte son concours pour le choix et l'orientation des articles proposés dans la rubrique « philosophie ». Née en 1945, elle obtient une licence de philosophie en 1967. Diplômée du Centre universitaire des hautes études européennes de Strasbourg en 1968 et du Collège d'Europe de Bruges en 1970, elle est, depuis 1971, docteur d'État agrégée de philosophie.

Martine Méheut est conjointement diplômée en biophysique (DEA en 1972) et en didactique des sciences physiques (thèse en 1982), discipline pour laquelle elle est habilitée à diriger des recherches depuis 1998, à Paris VII, sur le thème « construire et valider des séquences d'enseignement ». Elle a également exercé en tant que professeur de philosophie en classe préparatoire à l'école des hautes études de commerce (HEC).

Présidente de l'Association européenne des enseignants (AEDE), elle est aussi vice-présidente de l'Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), vice-présidente de l'Association française d'études pour l'Union européenne (AFEUR), et membre du bureau du Mouvement européen.

Lauréate du Prix « Femmes d'Europe » en 1998-1999, Martine Méheut a publié en 1969 son premier ouvrage : *l'Esprit, essence de l'Europe, ou l'europhéanisme de Paul Valéry*. Elle a publié, depuis, *le Problème du dépassement de l'État national en philosophie politique* (1970), *Europe et Occident* (1972), *De la méthode* (1992), *le Fédéralisme est-il pensable pour une Europe prochaine ?* (colloque de 1994), *la Leçon de philosophie* (1993), *Penser le temps* (1996), *l'Esprit du fédéralisme* (1997) et *Penser le bonheur* (1997).

La rédaction



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Porte-coussin et essuie-mains ou le pluriel des mots composés à partir d'une forme verbale.

Il est coutume de désigner, dans le cadre d'une remise de décorations lors d'une cérémonie militaire, un porte-coussin. Rien d'extraordinaire dans tout cela ! Pourtant, le jeu d'équilibre hasardeux commence lorsqu'il faut désigner deux personnes. La grave et profonde question existentielle se pose alors : comment orthographier *porte-coussin* ? Avec ou sans la marque du pluriel ? !

Jusqu'il y a peu, la règle, et non l'usage, demandait l'écriture suivante : « *Deux porte-coussin* » (car chaque personne porte son coussin.). Horrible sortilège réservé à ce mot, qui perturbe nos cerveaux. Nous avons appris sur les bancs de l'école que le « s » était la marque du pluriel.

A contrario, porte-clefs s'écrivait toujours avec la marque du pluriel car l'objet désigné contient le plus souvent plusieurs clefs.

Il en est de même pour un *essuie-mains*. Que l'on écrivît un, deux, trois... *essuie-mains*, l'orthographe du mot composé demeurait inchangée car l'être humain a deux mains !

Un pluriel sans la marque du pluriel, des singuliers avec la marque du pluriel ! Comment cela pouvait-il être possible ? C'en était trop pour nos pauvres cerveaux !

Les dernières réformes orthographiques, validées par l'Académie française, sont venues à notre secours. C'est pourquoi, il est possible de lire aujourd'hui : *un essuie-main, des porte-coussins*.

Ces mots composés à partir d'un verbe se comportent donc comme des morceaux de phrase définitivement fossilisés, assimilés à un nom. Ils peuvent donc subir morphologiquement la variation du nombre. Toutefois, l'Académie, dans sa grande sagesse, a laissé place à de la souplesse, pour que le puriste ne se plaigne pas d'une réforme, à ses yeux, traîtresse ! 1

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet